

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d ^e —)	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les radicaux commencent à manifester publiquement leurs déceptions et leurs craintes. Nous notons ces premiers signes annonciateurs d'une rupture inévitable, mais dont l'heure n'est pas encore venue !

« Les radicaux n'ont pas voulu cela », crie Pierre Dominique, dans la République et Jean Piot lui fait écho dans l'Œuvre...

Le premier, à titre d'exemple, raconte comment il a vu et entendu un cortège de jeunes socialistes « en uniforme » parcourir la rue Saint-Jacques en scandant : « A bas la Défense nationale », tandis que d'autres, sur le boulevard, criaient : « Vivent les Soviets ! A bas l'armée ! ». Tout cela, ajoute notre confrère, devant une police immobilisée par des ordres formels !... Le spectacle de ces jeunes gens, proclamant ainsi à haute et intelligible voix qu'Hitler peut venir à Paris quand il voudra, avec sa Reichswehr, a indigné notre confrère. Il déclare que ça ne se passera pas comme ça et, après un appel à Daladier « qui a dû sentir la rouge de la honte monter à son front », Pierre Dominique termine en rappelant aux ministres qu'ils ont mission de gouverner la France pour les Français et non pas pour les gens de Moscou.

Après lui, Jean Piot, dans l'Œuvre, veut bien convenir que « pour les radicaux, la période de malaise, de trouble et d'incertitude n'est pas ce qu'ils attendaient de la victoire du Front populaire à laquelle ils ont « largement collaboré ».

La vérité, c'est que sans eux le Front populaire n'était pas possible. Ils lui ont servi de couverture et en s'y associant ils se sont suicidés. Nous autres, nous n'avons pas attendu que ce soit fait pour les en prévenir !...

Mais, voyons ce que dit encore notre confrère de l'Œuvre. Il fait observer qu'au-dessus d'un gouvernement de Front populaire, au-dessus même d'un gouvernement communiste, il y a un autre gouvernement : celui des faits. Or les faits qu'il signale en les détaillant sont loin de le rassurer. Il craint que les « nouvelles réformes » tuent les petites et moyennes entreprises au profit des grandes, ce qui est une admirable politique démocratique ! Il craint que cette disparition ait pour conséquence une terrible aggravation du chômage ce qui est une admirable politique prolétarienne ! Il craint qu'en éloignant les étrangers, on ne ralentisse encore le mouvement des affaires, ce qui est une admirable politique économique.

El revenant sur ces déclarations de l'Œuvre, le journal la République, cette fois sous la signature de son directeur, écrit un article dont voici la conclusion, que nous tenons à citer in extenso :

« Il n'est pas inutile aujourd'hui de faire entendre cet avertissement :

« Ou bien on respectera les engagements pris à la veille des élections pour la constitution d'un cartel démocratique agissant, et on limitera les proclamations verbales d'excès qui n'ont pas compris que la France veut la réforme et non une révolution qui ne manquerait pas d'être sanglante ;

« Ou bien, on nous verra exposer dans le pays tout entier qu'après tout ces réformes qui sont nôtres et qu'on applique au gouvernement, nous pourrions parfaitement en assurer l'application sans le concours d'éléments communistes pour qui il semble bien que leur participation au Front populaire n'ait été qu'une feinte, puisque aujourd'hui, publiquement, dans de multiples discours, ils disent leur volonté d'instaurer les Soviets, c'est-à-dire d'enterrer la liberté. »

Menace de rupture ! C'est net ! Nous relevons ces premiers symptômes, parce qu'il est utile de noter les coups et de bien marquer les étapes ! Mais, sincèrement, nous n'y croyons pas !

Où, pour dire plus exactement notre pensée, nous croyons que les radicaux-socialistes auraient grande envie de rompre, mais qu'ils n'oseront pas. C'est encore trop tôt, beaucoup trop tôt. Ils n'ont à invoquer contre

les maîtres qu'ils se sont donnés que des faits qui n'ont pas produit leurs désastreuses conséquences. L'excuse, si j'ose dire, ne serait pas suffisante pour justifier leur revirement. Le public, qu'ils ont si grandement contribué à dupes, est encore emballé, excité, il croit encore au Front populaire et à ses vertus. Il ne cessera d'y croire que quand il aura vu et senti... Le départ des radicaux ne peut pas précéder la déception du public. Il ne peut que la suivre... Mais alors que restera-t-il de ce malheureux parti, humilié, déshonoré et trahi par ses indignes chefs !

Ah ! ils n'avaient pas voulu cela ! Mais alors que penser de leur intelligence, puisque ne voulant pas cela, ils ont fait tout ce qu'il fallait pour le faire arriver ? Que penser de leur clairvoyance, à ces hommes politiques dont c'est le métier de prévoir et qui ne prévoient rien des conséquences de leurs actes ? Alors, surtout, que de toutes parts on les en a prévenus ? Alors, surtout, que nombre de ces avertissements leur venaient d'amis, de républicains, de démocrates entièrement dévoués à la liberté et à la cause du bien public ?

Ils ne savaient donc pas que le socialisme n'est pas un parti de réformes et de collaboration, mais de subversion sociale et de lutte de classes ? Ils ne savaient donc pas que les communistes sont les agents de Moscou et qu'avec eux c'est l'étranger qui fait la loi chez nous ?

C'est inouï de venir nous dire ça aujourd'hui. Prendre une route qui mène droit au désordre, à la ruine et à la dictature, puis, quand on y est bien engagé, s'écrier d'un air égaré : mais ce n'est pas là que je voulais aller ! Cela fait penser à un automobiliste qui, dédaignant toutes les pancartes de signalisation, prendrait le chemin de Bordeaux et puis, sur le point d'y arriver, s'écrierait tout à coup : sapristi, mais c'est à Marseille que je voulais me rendre !...

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

L'a-t-il dit ?

M. A. Barthélémy s'intéresse à Cambroenne. A-t-il lu les Mémoires si curieux du comte Horace de Viel-Castel ? Son article me laisse croire qu'il les ignore, et je copie alors à son intention une page de ces Mémoires, qui laisse croire que son illustre général n'a pas prononcé le mot fauteur.

Le général Mellinet, parlant au comte Horace de Viel-Castel, lui déclare le 29 mai 1862 : « Ce mot, qui, suivant Victor Hugo, immortalise Cambroenne, n'a pas été prononcé, je peux vous l'affirmer, car j'ai interrogé à ce sujet le brave général Cambroenne. Sa famille et la mienne étaient très liées ; elles habitaient Nantes toutes deux et mon père et Cambroenne partaient ensemble pour l'armée. De retour dans ses foyers, après Waterloo, Cambroenne, en présence de mon père qui était exilé, se fit mon tuteur. Il avait pour moi une grande affection et ce fut lui qui, à quinze ans, me décida à prendre service dans l'armée. Cambroenne n'était nullement un grossier soldat ; il avait fait de fortes études et passait pour un latiniste très distingué. Un jour, lui et moi, nous nous baignions dans la Loire et je dois dire que je n'ai jamais vu un corps humain plus conturé de blessures : coups de mitraille, coups de feu, coups de lance, coups de sabre et coups de baïonnette. Je lui demandai, tout en nageant près de lui : « Est-il vrai, mon général, que vous ayez répondu M... au général anglais que vous pressiez de déposer les armes ? » Cambroenne me répondit en me tutoyant, comme il en avait l'habitude : « Tu me connais : ce mot-là me ressemble-t-il ? Pour-tu l'imaginer qu'il soit sorti de ma bouche dans un moment aussi solennel ? Non, je ne l'ai point dit. Ce qui est vrai, c'est que chaque fois que la proposition de mettre bas les armes nous fut faite, je levai mon sabre en criant de ma voix la plus forte : « Grenadiers en avant ! » Mais bientôt je fus blessé, je perdis connaissance et, au bout d'une demi-heure, les grenadiers ne pouvaient plus se porter en avant : ils « étaient morts ! »

Il est bon d'ajouter qu'à ce témoignage s'opposent d'autres témoignages en sens contraire. De sorte que la question reste posée !

Informations

Election sénatoriale

Voici les résultats de l'élection sénatoriale de dimanche dans le département de Calvados pour le remplacement de M. Henry Chéron, décédé.

Inscrits : 1.170 ; votants : 1.165 ; suffrages exprimés : 1.154 ; majorité absolue, 578.

Ont obtenu : MM. Gauthier, député républicain de gauche, 1.045 voix (vainqueur) ; Daufresne, S.F.I.O., 104 voix ; Thouvenin, radical non candidat, 8.

L'anniversaire du Traité de Versailles

Le 28 juin est l'anniversaire du traité de Versailles. La presse allemande rappelle à ce propos ce que l'Allemagne a fait pour s'en libérer et ce qui lui reste à faire.

Le réarmement du Reich et la remilitarisation de la Rhénanie lui ont rendu la sécurité et son rang parmi les grandes puissances. Il reste à effacer le « mensonge de la responsabilité de la guerre » et le « mensonge des colonies ».

L'Allemagne est prête à collaborer à la reconstruction de l'Europe, mais seulement quand ces dernières traces du traité de Versailles auront disparu.

N'oublions pas écrit le Lokal Anzeiger, que nous avons signé cette paix de malheur parce que nous nous étions abandonnés nous-mêmes. Nous ne devons jamais nous absoudre de la faute que nous avons commise.

Le programme du Parti populaire français

Le programme du Parti populaire français, dont nous avons annoncé la fondation par M. Doriot, sera celui que M. Doriot a soutenu pendant la campagne électorale, c'est-à-dire un programme tendant à adapter la plupart des théories communistes à notre pays, mais républicain Moscou et ses méthodes.

Banquet de la presse républicaine départementale

Le Président de la République a présidé dimanche soir le banquet annuel du Syndicat de la presse républicaine départementale.

Au dessert, M. Albert Lebrun a dit avec quel plaisir il se retrouvait au milieu de journalistes de la presse républicaine départementale.

Il a fait un éloge chaleureux de son président, M. Emile Ferré, et de M. Jean Vignaud, président de la Société des gens de lettres. Le chef de l'Etat a fait ensuite l'éloge de la grande presse de province et a déclaré : « Créer une atmosphère de sagesse et de sérénité, c'est le rôle essentiel de la presse, plus encore dans les périodes, comme celle que nous traversons, où, sous l'action de causes multiples, l'opinion publique est fébrile, agitée, désemparée parfois. »

Démission de la Chambre de Commerce de Perpignan

L'occupation des chantiers et des ateliers par les ouvriers en grève se poursuivant, malgré la résolution votée le 25 juin par la Chambre de commerce ; ses membres viennent de remettre au préfet la motion suivante :

« Nous avons l'honneur de vous remettre notre démission. Nous avons demandé que soient respectés le droit de propriété et la défense des droits du travail. Ces principes ne sont plus sauvegardés. Nous considérons donc que notre mission est terminée. »

Allemagne et Italie

Plusieurs accords de caractère commercial entre l'Italie et l'Allemagne ont été signés. On prévoit dans les milieux bien informés la signature prochaine d'une convention fort large entre les deux pays, convention couvrant toutes les branches de l'activité économique de l'Allemagne et de l'Italie.

Il est probable que les accords conclus par les soins du général Valle, sous-secrétaire d'Etat de l'aéronautique en ce qui concerne les lignes aériennes italiennes et allemandes, seront incorporés dans la convention, qui n'attend plus pour être signée que l'approbation des services compétents de Berlin.

En Belgique

La Chambre a voté, samedi soir, par 162 voix et une abstention, la loi instituant les congés payés.

Elle a voté par 160 voix et 21 abstentions la loi dite des quarante heures, c'est-à-dire la loi qui autorise le gouvernement à établir progressivement la semaine de quarante heures dans les industries ou sections d'industries insalubres, pénibles ou dangereuses.

Un amendement existait qui tendait à obliger les patrons à maintenir le salaire de quarante-huit heures pour quarante et a été repoussé par 140 voix contre 36 et 8 abstentions.

A Vienne

Le bruit a couru qu'un putsch pourrait se produire prochainement à Vienne. Certaines personnes qui répandaient ces bruits assuraient même qu'il fallait s'attendre pour dimanche, date anniversaire de l'assassinat, à Sarajevo, de l'archiduc François-Ferdinand, à d'importants événements.

Il est à souligner qu'elles se heurtaient à un scepticisme quasi général.

La tension sino-japonaise

Le général Tehang Kai Cheik, chef du gouvernement nationaliste chinois, a donné des instructions pour que deux escadrons chinois, sous le commandement de l'amiral Chan Chuk, appareillent immédiatement pour les ports de la province du Kouangtong.

EN PEU DE MOTS...

On annonce la mort, survenue, dimanche, à son domicile, à Paris, de M. le Comte Charles de Lasteyrie, député de Paris, ancien ministre des finances. Il avait été député de la Corrèze de 1919 à 1924. Il était né en 1877.

A Nieuwmunster, près d'Ostende, un petit avion d'excursion qui effectuait un vol plané s'est approché si près du sol, qu'il a fauché une jeune femme de 24 ans.

A Bîche, au cours d'un orage, le sergent Abd-El Djellil Ben Amari, du 3^e tirailleurs, a été tué par la foudre.

Un fermier de la région de Grevez-Chamberlin (Côte d'Or), pour chasser des grévisques qui envahissent les ouvriers agricoles à se joindre à eux, lâcha un jeune taureau qui mit en fuite les grévisques.

Un séisme violent, accompagné de grondements souterrains, a semé la panique dans l'île de Marmara.

La Convention démocrate des Etats-Unis a nommé M. Franklin Roosevelt, comme candidat à la présidence. M. Jean Albrét, gouverneur du Texas a proposé comme vice-président de la république, M. Garner.

NOS ÉCHOS

Trois médecins dessalés.

Trois médecins anglais, pour étudier le rôle du sel dans l'économie humaine, se sont soumis pendant une semaine à un strict régime excluant tout chlorure de sodium. Un professeur biochimiste du King's College Hospital a préparé leurs menus et des bains tièdes de deux heures ont diminué de 30 0/0 les réserves naturelles de leur corps.

Le résultat a été le suivant : Sensation étrange dans la bouche, ôtant tout goût aux aliments et même aux cigarettes. Perte d'appétit et nausées. Crampes musculaires, fatigue excessive, au point d'être satisfait d'être assis et de ne rien faire pendant des heures. Ces symptômes correspondent à ceux d'une assez rare maladie des glandes surrénales, le mal d'Addison, dont le chlorure de sodium serait en conséquence le remède indiqué.

Définitions.

G.-K. Chesterton, dont on apprend la mort soudaine, n'aimait pas les femmes maquillées. Il définissait les fards : « Fards, crèmes, poudres qui embellissent les femmes lorsqu'elles n'en mettent pas ! »

Les définitions de G.-K. étaient d'ailleurs célèbres à travers l'Empire. On sait ce qu'était le « home » pour les Britanniques d'avant guerre. Chesterton le définissait ainsi :

« Home, endroit où les hommes attendent que leurs femmes soient prêtes à sortir. »

C'est encore lui qui disait : « Un classique est un écrivain dont on peut faire l'éloge sans l'avoir lu. »

Droite et gauche.

Les bruits les plus divers courent sur les intentions des différents partis politiques, depuis les élections.

L'attitude toute nouvelle des communistes déconcerte beaucoup de gens, tandis que celle en rassure d'autres. Aussi, affirme-t-on que nous assisterons prochainement à des événements très curieux.

L'autre après-midi un vieux routier de la politique disait :

« Les gens de droite vont passer l'arme à gauche, et ceux de gauche vont suivre la ligne droite ! »

Indulgence.

M. Gustave Rivet, ancien vice-président et doyen du Sénat, qui meurt à 88 ans, était un homme d'une rare bonté et d'une parfaite égalité d'âme. Il témoignait, en toutes circonstances, d'une indulgence pour autrui qui irritait parfois ses proches, mais lui répondait aussitôt.

« Il y a trop de gens pour qui la ver-

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

UNE BELLE ET GRANDE ŒUVRE

Le Quercy n'a pas oublié l'une de ses pures gloires littéraires : Léon Cladel et ce nous est une vraie joie de pouvoir, aujourd'hui, lui présenter, dans cette chronique, un beau livre de sa dignité fille, Judith Cladel.

Dans ses « Mémoires de la vie littéraire », que J.-H. Rosny Aimé a consacré aux œuvres de son temps, nous trouvons résumé en quelques mots de Judith Cladel ce portrait, dont les années n'ont pas altéré les traits : « Judith, dit-il, figurait assez bien une héroïne par la majesté de sa stature, les traits bien rythmés, je ne sais quel air mystérieux. Cette belle fille avait le culte des siens et commençait par se sacrifier à leur destin. Attentive, vigilante, réfléchie, elle orientait la famille et je ne sais pourquoi sa carrière fut interrompue, car son talent ne manque ni d'éclat, ni de charme. »

J'avais à peine entrevu, il y a des années, Judith Cladel chez mon regretté ami, Gustave Gellroy le quel, ayant le culte du souvenir, avait voué à Léon Cladel et aux siens, une amitié fervente. Je revois encore la haute silhouette élégante de la jeune femme s'éloignant sous les ombrages du petit jardin des Gobelins. Après des années, je l'ai retrouvée au début de ce printemps, au cours d'une réunion littéraire presque quercynoise, dans le salon de Mme André Lamandé et, enfin, ces jours derniers, dans cette maison de la rue de Fustemberg, à Paris qui fut le logis et l'atelier de Delacroix. L'appartement que Judith Cladel occupe est plutôt une galerie de musée, car, dès le vestibule, l'œil est réjoui par toute une galerie de dessins, études, tableaux, moulages précieux, terres cuites, morceaux fameux de sculptures diverses. Quels dessins ! quelles études ! bon nombre sont du maître Rodin et portent dans les lignes, les touches qui ont fixé un souvenir, une impression, une observation, un rêve, cette marque du génie créateur qu'on peut sans crainte rapprocher de celui qui anime les cartons de Michel-Ange, de Vinci, des Maîtres de la Renaissance dont la pensée recherchait sa première expression au jeu patient des lignes. Ne fut-elle pas, souvent, celle-là, la meilleure expression, la seule véritable, dans le jaillissement de sa spontanéité. De beaux portraits aux murs d'un studio attirèrent mon attention : c'est Léon Cladel, c'est Mullen, le beau-frère, auteur des charmants « Contes ondoivants et divers », c'est Mme Cladel, « au visage étonnamment jeune, pleine d'une intarissable bienveillance... Mère vaillante, elle acceptait les épreuves... Toujours prête à l'effort, elle veillait sur la couvée et sur le ménage avec une tendre vigilance ». Ces notations de Rosny Aimé, je les retrouve dans cette toile de Jean-Paul Laurens, je crois. Elle me fait mieux encore connaître l'admirable femme qui revit là avec son bon sourire, avec sa délicate simplicité et sa valeur rayonnante des nobles dames de chez nous.

C'est toute une époque, toute une race fière, tout un monde de choses charmantes, presque familiales, que ce cadre ainsi évoqué pour moi : la conversation avec Judith m'en apporte comme une sorte de continuité dans la trame des jours présents. Il y a, chez elle aussi, cette distinction particulière par laquelle se manifestent dans la simplicité même du ton et des manières, la dignité de l'être et les belles qualités de son esprit. Il n'est que de l'écouter pour sentir tout le prix de son amitié, de son dévouement ; de ce dévouement, de cette amitié désintéressés, si rares et dont tout le livre consacré par elle à

Rodin reste profondément imprégné. J'en avais achevé la lecture, la veille ; je l'ai recommandée pour mieux en savourer à loisir, après cette conversation, les moindres détails dans lesquels je ne trouvais pas seulement un écrivain, une éducatrice d'art, une artiste sensible et pénétrante, une sorte d'Egerie attentive, mais encore une Antigone dont la piété filiale, après avoir été si douce à la vieillesse du maître, reste fervente dans l'action pour garder intacte sa mémoire et défendre de toute profanation le meilleur de son œuvre.

On a beaucoup écrit sur Rodin. On a gâché pas mal d'encre et de papier pour dire à son sujet quantité d'inepties et de pauvretés : le moment était venu d'une mise au point nécessaire ; la voici enfin réalisée. Ce qu'il y a de curieux, c'est que voici près d'un quart de siècle, Bernard Grasset, débutant comme éditeur, publiait les entretiens de Rodin sur « L'Art », par Gsell et c'est aujourd'hui encore Bernard Grasset qui publie le livre de Judith Cladel sur Rodin.

Comme don de joveux retour, après de bien rudes épreuves dans cette maison qu'il avait fondée, le vaillant éditeur ne pouvait offrir à son public un plus beau livre, lequel doit avoir rapidement le succès qu'il mérite. En effet, si nous savons, tout au moins par oui-dire, que Rodin fut le plus fameux sculpteur français de notre époque, qu'il a, en quelque sorte, renouvelé l'art de la statuaire, nous ignorons tout, ou à peu près tout, de ce que fut sa vie. Combien de traits pourtant s'éclairent du fait de cette connaissance. Ne permet-elle pas le redressement de bien des erreurs, des préventions irraisonnées, de jugements qui, trop souvent, firent loi ? Ne l'oublions pas : tout se tient, plus qu'on ne croit, dans l'existence d'un homme et celle-ci pèse parfois singulièrement sur l'effort de l'artiste quand elle ne contribue pas puissamment à en déterminer le caractère. Or, que savions-nous sur Rodin : le plus grand nombre de ses admirateurs eux-mêmes, ceux qui par leur sensibilité étaient si près de son noble effort ignoraient tout de sa vie privée. Guère on pas du tout désireux de laisser pénétrer dans l'intimité de son existence, Rodin cachait, même à ses amis, par une sorte de pudeur incompréhensible, — le lieu de sa naissance, ses modestes origines, car il était issu de la plèbe ; il appartenait à ce peuple de France, laborieux, vaillant et consciencieux qui, à travers tant de vicissitudes, a su garder intactes ses traditions de politesse et de courtoisie. A Judith Cladel, recueillant les renseignements nécessaires pour sa biographie, il recommandait de taire tout ce qui avait trait à son ascendance pourtant honorable. « Méme, il apportait, nous dit-elle, à ses recommandations une incroyable naïveté ; ne m'avait-il pas fait écrire en Hollande, par la plus jeune de mes sœurs, de ne pas révéler que sa femme, ainsi qu'il me l'avait confié, possédait pour lui au temps de leur jeunesse et de leur misère ?

« Il appartient à présent, ajoutez-elle, à la postérité et sa vie à l'investigation... car, près de vingt ans après la mort du surhomme, le temps est venu pour chacun de révéler tout ce qu'il peut connaître de cette vie, par tant de côtés exemplaire, véritable fresque de l'énergie humaine, en son prodigieux déroulement d'œuvres sur un fond uniforme de travail et de méditation. »

Lire la suite en deuxième page

Serge BARRANX.

Attention !

Un mot amusant de Rip pour définir le néo-communisme paysan, et les premières manifestations d'une sorte de hargne de nos villageois contre les gros propriétaires :

— La campagne travaille du château !

Condamnation.

— Ça y est... il vient d'en attraper pour quatre ans...
— Il a été condamné ?
— Non... élu député !

La Libre.

Chronique du Lot

Chronique littéraire.

Société des Etudes du Lot

Séance du 22 juin 1936

Présidence de M. Irague.
Présents : MM. Bousquet, J. Calmon, Calmels, Camy, Iches, Commandant Lartigue, Laubart, Docteur Peyrissac, Rajade, Rigandières, Rougé, Colonel Sala, Strabol, Vialard.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections : Comme membres correspondants : de MM. Odet Delmas, Maxime Monchant, Parra et Daura.
Présentations : 1° Comme membres correspondants :

de M. Georges Pradel, directeur de l'asile de Leyme, par MM. le docteur Mans et Carrayrou ;

de M. Louis Cour, à Figeac, par MM. J. Calmon et Ed. Blanc ;

de M. Jean Calmon, notaire à Figeac ;

de M. Pierre Laveyssière, notaire à Figeac ;

de M. Louis Sanrières, docteur en médecine à Figeac ;

de M. le Colonel Pradié, à Figeac ;

de M. François Phuysségur, avocat au barreau de Figeac, par MM. Carrayrou et J. Calmon ;

2° Comme abonnés au Bulletin : de Mmes Léonardi, Bordes et Joskiwinski, à Figeac, et de Mlle Barret, Direction de l'Enregistrement, à Pau.

M. le Président donne lecture de la lettre de remerciements de M. Verlhac, en vers occitans, et d'une poésie « Coucou » qui l'accompagne.

Le même communique à la société qu'il a reçu de notre confrère, M. Cadiergues, la généalogie de la famille Delpon.

Félicitations. — La Société des Etudes adresse ses vives félicitations au Docteur Roger Couderc, qui vient de se voir attribuer un Prix d'honneur de la Renaissance pour son roman « Brigitte l'Etrangère ».

Puis, elle élit M. A. Viré comme Président d'honneur.

Condoléances. — La société exprime à la famille de notre regretté confrère, J. Sauzel, ses sincères condoléances.

Dons : du Syndicat d'Initiative de Figeac et de ses environs ;

du S.I. de la Haute-Vallée du Lot ;

« Essai sur la Position d'Uxellodunum », par Delpon ;

de M. le Curé d'Espagnac : « La Biographie de Gabriel Andral », par M. le Docteur Pierre Astruc ;

de M. C. Védrine : « Figeac, Ville d'autrefois ».

Excursion de la Société des Etudes du Lot, 11 juin 1936.

La Société remercie les donateurs.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale :

1° dans le Bulletin de N.-D. de Roc-Amadour, de juin, le texte de la conférence donnée sur Roc-Amadour, le 3 septembre 1935, par le Chanoine Foissac dans la salle du Palais des Evêques de Tulle à Roc-Amadour ;

2° dans le Bulletin de l'Académie du Var, de 1935, la réponse de notre confrère M. Gaignebet, au discours de réception d'un membre de cette académie ;

3° dans le Petit Nouvelliste de Cabrerets, d'avril-mai 1936, une étude documentée de M. l'abbé Lemozy, sur « La Tour de Caniac (Lot) » ;

4° dans le Journal du Lot, du 5 juin, le texte de la causerie faite par M. E. Lafon, sur Montpezat-du-Quercy ;

5° la parution du 1^{er} Bulletin de la Société des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue.

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture : 1° d'une intéressante communication de M. Bayaud sur « Les rapports de la fonderie militaire d'Albi avec le Lot pendant la Révolution (ans II, III) », et, notamment, avec les forges de Bourzolles, près Souillac ;

2° de la part de Mme Fabre, de Monther, du compte rendu du XII^e dîner des « Amis de Quercy », au cours duquel Mme A. Lamandé fit une causerie « Mon village » ; le village de la conférencière est Loupiac ;

3° d'un article paru dans la revue « L'Art sacré », ayant pour titre : « Les richesses d'art d'un département français ».

M. F. Augeraud a dressé l'inventaire photographique de toutes les richesses se trouvant dans les églises de la moitié du département du Calvados ; cet inventaire, qui comprend déjà 3.000 photos, sera achevé à la fin de l'année pour le reste du département. Il serait souhaitable que M. Augeraud ait des imitateurs en d'autres départements et particulièrement dans le Lot.

M. le Secrétaire général rend compte, très succinctement, de l'excursion du 11 juin à travers Figeac et les vallées du Lot et du Célé et signale, pour terminer, les comptes rendus qui ont paru dans le Journal du Lot, La Défense, L'Avenir du Quercy, le Courrier du Centre, etc., etc.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Les taux minima d'allocations familiales dans les catégories professionnelles énumérées par les décrets des 12 et 18 mai 1936, sont applicables dans le Lot, le 5 septembre.

Service du Trésor

M. Marius Robert, chef de service de 3^e classe du Trésor dans le Lot, est proposé pour la 2^e classe. Félicitations.

COMMISSION DEPARTEMENTALE

La Commission départementale s'est réunie le jeudi 25 juin 1936 dans une salle de la Préfecture :

Etaient présents : MM. Orliac, Président ; Gayet, Docteur Peindarie, Docteur Cambornac, Docteur Constant. — **Excusés :** MM. Docteur Jarrel ; Laparra, M. le Préfet assistait à la séance.

La commission accorde des subventions aux communes désignées ci-après pour réparations aux bâtiments communaux : Espère, Sérignac, Couzou, Cézac, Belmont-Sainte-Foi, Sainte-Alauzie, Lagugnac, Le Boulvé, Maxou, Estal, Capdenac, Pontcirq, Carnac-Rouffiac, Fontanes-du-Causse, Boissières, Montcléra, Gréalou, Bannes, Saint-Pantaléon, Boussac, Sabadel, Latronquière, Albas.

Elle donne un avis favorable au classement au rang des chemins vicinaux ordinaires de chemins ruraux appartenant aux communes de Vire, Caniac, Latonille-Lentillac. Elle approuve le rattachement des communes de Montebrier et de Puy-l'Évêque au Syndicat d'électrification du plateau de Saint-Matré.

La commission décide de soumettre au Conseil général une demande de la commune de Lalbenque concernant la prise en charge par le département du paiement des annuités de l'emprunt contracté par la commune pour le compte du Syndicat d'électrification du Sud du Lot.

La commission déclare d'utilité publique l'élagage du chemin rural du bourg de Pinsac.

Elle prononce la reconnaissance de chemins ruraux appartenant aux communes de Duravel, Montcléra, Cazals, Flaugnac, Laresses, Mollières, Teysieu, Souceyran, le Vigan, St-Clair, Thédirac, Gourdon.

Elle accorde des subventions pour chemins ruraux, abreuvoirs, lavoirs, etc., aux communes de Gizonzac, Lamagdeleine, Limogne, Cambayrac, Caniac, Terrou, St-Maurice, Aynac, Biars, St-Céré, Laresses, Mollières, Saint-Sauveur-la-Vallée, Frayssinet-le-Gourdonnais, et ce sujet, M. Gayet ayant fait connaître qu'il maintenait sa position habituelle, a refusé toutes subventions jusqu'à ce que ces travaux soient exécutés après adjudication.

Elle approuve le renouvellement pour le deuxième semestre 1936 du traité passé avec l'asile de Leyme.

La commission examine ensuite diverses demandes d'assistance aux vieillards infirmes ou incurables et d'assistance médicale gratuite.

Elle accorde des dots départementales à deux pupilles de l'assistance publique.

Le rachat par la Banque de France des anciennes monnaies d'or démonétisées.

La Banque de France rappelle qu'en exécution des dispositions de l'article 3 de la loi du 25 juin 1928, elle achète à tous les guichets de Paris et de province les anciennes monnaies d'or démonétisées sur la base de 1 fr. par 65 milligrammes, 1/2 d'or au titre de 900 millièmes, sous déduction des frais de frappe.

Ainsi calculée, la valeur d'achat de ces monnaies ressort à :

24 fr. 39 pour une pièce d'or de 5 francs.

48 fr. 78 pour une pièce d'or de 10 francs.

97 fr. 55 pour une pièce d'or de 20 francs.

195 fr. 19 pour une pièce d'or de 40 francs.

243 fr. 88 pour une pièce d'or de 50 francs.

487 fr. 76 pour une pièce d'or de 100 francs.

Il est parti !

M. Duvert, huissier à Gourdon, a porté plainte contre le sieur Minou, qui, en état de faillite, est parti sans laisser l'adresse.

Il n'a pas, également, laissé de marchandises dans son magasin.

Incendie

Un incendie a éclaté dans l'immeuble de M. Kosak, propriétaire au Boulvé. La grange a été détruite. Les dégâts sont importants. On ignore les causes du sinistre.

Déclaration d'association

1° « Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Association pour la protection de l'enfance abandonnée ou délinquante. » Son but est défini par sa dénomination. Siège : Préfecture du Lot.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 15 au 20 juin 1936, dans le Lot, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 2 hommes, 2 femmes.

Interlocuteurs : 6 hommes.

En extra : néant.

Demandes d'emploi non satisfaites : 5 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 1 femme.

Le fonds municipal de chômage secourt 3 femmes.

EDEN

JEUDI, SAMEDI, DIMANCHE (en soirée seulement)
Vos vedettes préférées ANNABELLA dans

Marie « Légende Hongroise » et BACH dans son meilleur film

EN BORDEE

Prix des places : Premières, 3 fr. ; Balcon, 4 fr. ; Enfants, prix unique, 1 fr. 50.

Syndicat National des Institutrices et des Instituteurs

L'Assemblée générale ordinaire de la Section du Lot se tiendra, cette année, à Figeac, le dimanche 12 juillet. Elle commencera ses travaux à 11 heures et sera présidée par Vives du Bureau du S.N.

Comme tous les ans, un repas fraternel groupera à midi les membres de la Section et ceux de la Société de Secours Mutuel. Nos camarades sont priés de faire parvenir leur adhésion à ce banquet, à M. Frégevillat, directeur d'école à Figeac, par une simple carte de visite, avant le 8 juillet.

Le soir sera organisée une petite fête intime avec bal.

M. l'Inspecteur d'Académie autorise le report des classes du lundi 13 juillet au jeudi 16 pour ceux qui se rendront à Figeac.

Le Bureau adresse un pressant appel à tous les membres de la Section Syndicale pour qu'ils viennent nombreux donner à notre Assemblée générale et à la fête de l'amitié qui l'accompagnera tout l'éclat qu'elles méritent. — Pour le Bureau : Le Secrétaire : L. BASILE.

En route pour le bain

Le nègre Debâ, l'assassin de Mme Décamps, de Castelnaud-Montriat, condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'assises du Lot, a été extrait de la prison de Cahors et transféré à la maison centrale de Fontevault, en attendant son départ pour le bagne.

Abus de confiance

M. Léopold Lagarde, garagiste à Souillac, avait confié, au mois d'octobre, à un sieur B... représentant de commerce à Montcuq, une auto en prêtant la vendre. B... vendit l'auto à un instituteur du Tarn-et-Garonne pour la somme de 3.000 francs. Il remit 3.000 francs à M. Lagarde et une traite de 2.000 francs sur l'acquéreur.

Cette traite fut présentée à l'échéance en décembre. Elle revint impayée. Une assignation fut envoyée devant le tribunal de commerce à l'instituteur qui prouva avoir payé la traite.

M. Lagarde a porté plainte pour abus de confiance contre B...

Cambrioleur arrêté

Ces jours derniers, nous avons annoncé qu'une tentative de cambriolage avait été commise chez M. Rogues, négociant à Figeac. A la suite d'une habile enquête, la police a découvert le coupable qui a été arrêté lundi à Capdenac-Gare. C'est un nommé Henri Conchard, originaire de la Vienne, né le 11 mars 1899.

Il a avoué être l'auteur de la tentative de cambriolage commise chez M. Rogues et a prétendu avoir agi sous l'influence de la boisson. Il nie être l'auteur des autres cambriolages qui ont été commis à Figeac.

Cadavre dans un pré

En fauchant son pré, M. Marrouch, propriétaire au Mas-Rouge, s'est trouvé en présence d'un cadavre. La mort remontait à 15 jours environ. La garderie, prévenue, se rendit sur les lieux et fit les constatations d'usage. Le cadavre serait celui d'un nommé Peyrille, originaire de Picarrou (commune de Lavercantière), et pensionnaire à l'hospice de Gourdon. La mort serait naturelle.

Suicide

Dimanche matin, M. Oulii, propriétaire aux Ramonets, hameau de la commune de Cahors, âgé de 70 ans, dans une crise de neurasthénie s'est tiré un coup de fusil sous le menton. La mort a été instantanée.

Sur la voie publique

La nommée Eugénie Serès, de St-Céré, avait été un peu trop copieusement la diva bontelle et faisait du scandale sur la voie publique. Les gendarmes survinrent et placèrent Eugénie au violon et procès-verbal fut dressé contre elle.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER
5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (4^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES À UN LIT
de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone
(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92
Propriétaire

Hôtel recommandé par le
Journal du Lot

Grève à Fumel

Les ouvriers de la Société du Périgord et des Produits Réfractaires de Libos, n'ayant pu conclure un accord sur le réajustement des salaires, ont décidé de se mettre en grève pour faire aboutir leurs revendications. L'ensemble du mouvement porte sur un effectif de 700 ouvriers. Les usines sont occupées et le mouvement se poursuit dans le calme.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 1^{er}, SAMEDI 4, DIMANCHE 5 (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)
Betty STOCKFELD et Roger TREVILLE
DANS

Le Voyage Imprévu
Inspiré du roman de Tristan Bernard

CAHORS

La Fête de la Jeunesse

Nous voulons commencer ce rapide et très insuffisant compte rendu en formant le vœu qu'une telle fête marque le début d'une tradition et qu'il nous soit donné chaque année d'assister à de nombreuses journées du même genre.

Leur mérite n'est pas seulement dans la beauté et le charme du spectacle offert au public. Elle est surtout dans leur valeur morale pour les élèves eux-mêmes qu'elles plient sans contrainte à des habitudes d'ordre dans l'harmonie. Elles font sentir aux enfants combien le consentement collectif à une règle est nécessaire pour de grands résultats et combien, loin d'annihiler la personnalité de chacun, cette discipline acceptée contribue à en développer le « rendement ».

C'est pourquoi, nous félicitons bien vivement M. l'Inspecteur d'Académie qui a favorisé de tout son pouvoir la préparation de cette belle journée et tous ceux qui, à un titre quelconque, ont collaboré à son organisation, sans oublier, bien entendu, l'actif dévouement des maîtres et maîtresses de nos écoles.

La journée était placée sous le patronage de M. de Monzie, maire de Cahors qui en a admiré et applaudi la belle exécution.

Fête de la jeunesse, fête de plein air, où en des costumes simples, élégants et clairs, les enfants des écoles, des plus petits aux plus grands, participent à de vastes et souples mouvements d'ensemble, à des jeux bien réglés, à des exercices rythmiques qui de la musique scandent et entraînent. Chœurs populaires, chants aux mesures bien marquées, déploiement souple des longues lignes blanches formées par les rangs des élèves... Le public, qui a vu bien souvent à l'écran de telles fêtes organisées en Tchécoslovaquie, en Allemagne ou en Italie, a pu se rendre compte que, si l'on veut, il sera facile de faire en France aussi bien, sinon mieux !

Dès 3 heures, sur la place Thiers, sont massés dans un ordre parfait les 1.400 enfants de nos écoles. Un commandement retentit et, précédé par les tambours et clairons de la Diane qui scandent une marche entraînante, le défilé commence pour se rendre, à travers la ville et devant une foule considérable aux Allées Fénelon. Les tout-petits, gentils et fiers, sont en tête. Ils marchent allègrement et l'on devine qu'ils sont aussi contents que le public.

Sur les Allées Fénelon, très bien aménagées, commence ensuite à se dérouler le spectacle.

Nous n'en pouvons donner un compte-rendu détaillé. Mais nous voulons signaler le grand succès obtenu par tous et particulièrement par les mouvements d'ensemble qu'exécutent le millier de jeunes enfants avec beaucoup d'élégance et de précision.

Il n'est que juste aussi de féliciter pour cette parfaite réussite, M. Vigouren, professeur de gymnastique ainsi que les équipes de basket-ball de l'Ecole Normale d'institutrices, les équipiers de la Quercynoise et de la Violette et les élèves-maîtres de l'Ecole Normale d'instituteurs. On a aussi beaucoup goûté les démonstrations d'escrime présentées par M. Lestrade ; les démonstrations d'haltères présentées par M. Delfort ; les démonstrations de boxe présentées par M. Hugonnet et jusqu'aux démonstrations de boules présentées par M. Sastres.

Un attrait spécial de la fête résidait dans la partie musicale. Là, nous devons des remerciements à Mme Bourjade qui a remarquablement dirigé les chœurs des élèves des cours complémentaires, à l'Avenir Cadurcien, dirigé par M. Bourjade.

Enfin, ajoutons qu'un vaste buffet très bien garni et servi a permis durant toute la fête au public de se rafraîchir et de se restaurer.

Pour terminer et résumer, disons que la journée marque une réussite complète. Peut-être même y avait-il un peu trop de choses. C'est la seule observation à faire et il sera facile, à l'avenir, de tenir compte de cette expérience.

En attendant, nous nous réjouissons de savoir que la recette a été excellente et qu'ainsi sera grossie la caisse des colonies de vacances, œuvre bienfaitrice entre toutes.

A la Chambre

M. de Monzie a donné sa démission de membre de la Commission de la législation civile et criminelle.

Union des jeunes générations

Convocation. — Tous les jeunes, sans distinction de partis, sont invités à assister à l'assemblée plénière de l'Union des Jeunes Générationes qui se tiendra le mercredi 1^{er} juillet, à 20 h. 30, salle des délibérations du Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville de Cahors. — Le Bureau provisoire.

Bal public

Dimanche soir, à eu lieu sur la place Aristide-Briand, un bal public organisé par la jeunesse du quartier.

Mais la pluie est tombée vers 21 heures et a empêché de nombreux danseurs à participer à cette fête publique qui, toutefois, a pu avoir lieu vers 10 h. 1/2 jusqu'à minuit.

Mais lundi soir, la jeunesse a pris sa revanche : le beau temps était de la partie et le bal, qui a eu lieu jusqu'à minuit, a réuni de nombreux danseurs.

Motocyclistes, cyclistes, attention !

Jeudi dans l'avenue du Nord, sur une moto ordinaire avaient pris place trois jeunes gens. La moto dérapa et les trois occupants tombèrent. Il n'y eut pas de mal. Tous les trois remontrèrent sur la machine et continuèrent leur promenade. Chaque jour, on voit passer des motos, des vélos sur lesquels sont installés deux et même trois occupants. Il y a cependant un arrêté préfectoral réglementant ce... sport dangereux non seulement pour ceux qui s'y livrent, mais, aussi, pour les passants. Rappelons-le puisqu'on semble l'avoir oublié :

« Sur les cycles sans moteur, bicyclettes à moteur auxiliaire et motocyclettes (avec ou sans sidécar, en remorque arrière) est interdit le transport d'enfants ou de personnes si ces véhicules ne sont pourvus d'un siège par passager aménagé de telle sorte que la manœuvre du guidon et la visibilité du conducteur soient absolument libres. Cette interdiction vise notamment toute personne placée à califourchon devant le conducteur, sans dispositifs spéciaux. »

« Tout enfant en bas âge devra être assujéti et placé dans une corbeille solidement fixée au véhicule. »

« Les cycles et motocyclettes dépourvus de sidécar ne pourront porter que deux passagers, les tandems trois passagers. »

« Le conducteur compte pour un passager. »

Cel arrêté n'a rien d'excessif. Au contraire, il est inspiré par le souci d'éviter les accidents. Dans tous les cas, ceux qui continueront à passer outre à ses instructions doivent être informés qu'une surveillance est établie et qu'ils sont passibles de procès-verbaux. Et sauf les délinquants, tout le monde s'accordera pour reconnaître que c'est justice.

L. B.

M. RENÉ BESSE

M. René Besse, retenu à Paris par les travaux parlementaires et notamment par l'examen du projet du Gouvernement au sujet de la question du blé, sera par exception, absent de Cahors le jour de la foire du 1^{er} juillet.

Il sera suppléé par son chef de cabinet, M. Thiveaud, qui recevra, 1, rue Feydel, dans la matinée et l'après-midi de mercredi.

Au Parquet

M. Béduret, greffier du tribunal de simple police de Dax, est nommé secrétaire au Parquet de Cahors, en remplacement de M. Sasmayoux, admis à la retraite.

Nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue à M. Béduret et nous renouvelons à M. Sasmayoux nos sincères vœux de bonne et longue retraite.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret le deuil cruel qui vient de frapper M. le docteur Ferdinand Loviot. Mme Loviot est décédée, samedi, à Cahors, à l'âge de 82 ans. Ses obsèques eurent lieu à Cahors, dimanche matin, à 9 heures, au milieu d'une nombreuse assistance. Nous prions M. le docteur Loviot, Mme Maria Bouniol, la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos vives et sincères condoléances.

CONSOMMATEURS !

chez votre épicerie les vins en bouteilles « Borderies Frères ». Cette marque est une garantie. Livr. eff. à dom. par M. Masbou, déposit. Café Place St-Georges, à CAHORS. Tél. 3.69.

Une auto capote

Notre excellent compatriote, M. Macary, commis des P.T.T. à Paris, était en congé à Cahors, chez son beau-père, M. Besombes, le sympathique contrôleur des P.T.T., à Cahors. Jeudi, il se rendit à Agen, en auto, dans laquelle avait pris place sa femme, son bébé âgé de 4 ans, sa mère et sa sœur.

A 3 kilomètres d'Agen, à un tournant de la route, l'auto fit une embardée et capota.

Mme Macary, mère et Mlle Macary ont reçu de nombreuses fractures, et ont été transportées dans une clinique d'Agen. Le bébé a une jambe fracturée et a été transporté à Cahors ; chez M. Besombes. M. et Mme Macary ont été contusionnés assez sérieusement.

Nous adressons à tous, nos meilleurs vœux de complète guérison et de prompt rétablissement.

Collision

Dimanche matin, vers 11 heures, une moto, pilotée par M. Delcrois, menuisier à Espère, et une bicyclette sur laquelle se trouvait M. Louis Cubaynes, employé chez M. Iches, horticulteur, sont entrées en collision en face le restaurant de l'Escargot, boulevard Gambetta.

MM. Cubaynes et Delcrois furent projetés sur le sol et reçurent de fortes contusions. Transportés à l'hôpital, ils reçurent les soins nécessités par leur état qui n'est pas grave.

Les « Amis de l'Harmonie »

(Direction : Gustave Barreau)

Programme du vendredi 3 juillet 1936. — Washington-Post (Marche), J.-P. Sousa ; Poète et Paysan (Ouv.), Suppé ; Océana (Valse), Popy ; Babilage (Genre), Gillet ; Suite de Ballet, Popy.

Allées Fénelon, de 21 h. 15 à 22 h. 15.

UNE BELLE et GRANDE ŒUVRE

Suite de l'article de 1^{re} page

Voilà donc l'intention réelle de ce livre : nul désir de porter atteinte à la glorieuse mémoire de Rodin ; mais, au contraire, souci de montrer, à côté de son essence supérieure, ce qu'il y avait d'humain dans son génie, car l'humain comporte des faiblesses. Chez celui-ci, ses méfiances déterminent les tergiversations, les doutes, les brusques replis que le grand artiste connut et qui lui valurent une certaine réputation d'orgueil farouche, alors que ce n'était souvent, chez lui, que timidité, naïve candeur, prudence et vague peur d'un certain ridicule.

Sensible, d'une sensibilité ténue, concentrée, refoulée au plus profond de lui-même, ayant grandi lentement, durement les cimes, dans la douleur, dans la misère, il avait connu cette autre plus grande misère : l'incompréhension, sinon le mépris de son vaillant et noble effort, moins par les foules, que par ceux-là qui prétendaient représenter dans leur temps, en leurs critiques, le sentiment de l'épique.

Il est bon de savoir cela et autre chose encore pour mieux mesurer dans quelles pathétiques souffrances s'est accompli l'enfantement de l'œuvre.

Que de détails curieux, étonnants, quelles révélations ! Ainsi « le public a toujours commis l'erreur de penser que Rodin extrayait ses sujets de la littérature, alors qu'ils ne lui étaient dictés que par la nature même. » Et cela explique les erreurs commises par ceux qui n'avaient pu sentir la puissante influence de la nature dans toutes ses créations.

DÉPÊCHES

M. Herriot est rentré à Paris
M. Herriot, venant de Lyon, est arrivé à Paris à 7 heures 25.

Le Négus quitte Genève
Selon le « Daily Telegraph », les représentants du Négus demandent à l'aviateur Mollison s'il consentirait à ramener l'Empereur de Genève à Londres. Une raison de cette décision serait que le Négus pourrait ainsi éviter Paris. Mais selon plusieurs correspondants d'autres journaux genevois, le Négus songerait, au cas où son intervention, demain, s'avérerait inutile, de retourner en Éthiopie pour reprendre la lutte à la tête de ses troupes.

Les grèves à Bône
A Bône, des grévistes ont attaqué un train transportant du minerai. Ils ont lancé des pierres contre le convoi. Des coups de feu furent tirés, un gréviste a été blessé. La garde mobile de Bône est partie sur les lieux.

Les grèves à Constantine
A Constantine, après des bagarres assez vives entre des groupes d'opinion opposés, des coups de feu ont été tirés et la garde mobile a dû intervenir pour rétablir l'ordre. Un commissaire de police a été blessé à la tête à coups de bouteille. Une dizaine d'arrestations ont été opérées.

re, à qui je suis heureux d'exprimer nos bien sincères remerciements pour le bienveillant concours qu'il ne cesse d'apporter au développement de notre œuvre.

Cette œuvre des colonies des vacances compte, aujourd'hui, cinq années d'existence; sa carrière, nous l'espérons, se poursuivra longue et féconde car tel est bien le ferme désir de vous tous qui en avez si bien compris l'utilité; je n'y insisterai donc plus et me bornerai à vous montrer sa marche ascendante en établissant à l'aide de quelques chiffres un parallèle entre les résultats acquis l'an dernier et ceux obtenus cette année même.

1935 : 250 lots offerts; 4.400 billets vendus.

1936 : 500 lots offerts; 5.000 billets vendus.

A l'aide des ressources ainsi obtenues, nous avons pu assurer en 1935 le séjour gratuit à la mer ou à la campagne de 20 enfants et la distribution de 1.422 soupes chaudes aux fillettes et aux garçons.

Cette année, à la somme produite par la tombola, vient s'ajouter une subvention de 1.500 fr. que la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Souillac a bien voulu nous attribuer lors de la répartition d'une partie de son boni entre diverses œuvres philanthropiques; il nous est particulièrement agréable de présenter au Conseil des Directeurs de la Caisse d'Épargne nos chaleureux remerciements pour ce bel exemple de solidarité et la générosité de son geste.

Nous voyons donc, de ce fait, nos ressources notablement accrues cette année, ce qui nous permettra d'assurer le séjour gratuit d'un plus grand nombre d'enfants en colonies de vacances et de distribuer, le cas échéant, plus de soupes chaudes, au cours du prochain hiver. A notre grand regret, nous nous trouvons, évidemment, dans l'obligation de limiter à nos possibilités budgétaires, l'importance du contingent de jeunes colons envoyés à titre d'absolument gratuit, mais nous nous efforçons de faire un choix aussi équitable que possible en désignant, après examen du médecin, les enfants présentant des signes de plus grande fatigue.

Combien me paraît agréable le devoir qui m'incombe de distribuer à tous des louanges méritées, car il m'a été donné d'apprécier avec quel inlassable dévouement les dames patronnesses, les membres de l'enseignement sans oublier leurs jeunes élèves ont prodigué leur temps et leur peine pour la réussite de notre tombola.

Vous avez pu admirer la diversité et la valeur artistique de la plupart des lots; donateurs et donateuses ont rivalisé de goût et d'élegance dans le choix et la confection des objets exposés.

A vous tous, chers Amis, qui avez tant de cœur et de bonne grâce, nous aidiez et nous soutenez, je présente, au nom du Comité tout entier, nos bien vifs et profonds remerciements, mais je reste persuadé que la joie que vous éprouvez lorsque tous ces enfants reviennent des beaux pays du soleil plus forts, plus beaux, plus aptes au travail, cette joie, dis-je est pour vous le merci le plus sensible à votre cœur.

Nous publierons ultérieurement la liste des numéros gagnants.

Les porteurs de ces numéros peuvent, dès maintenant, retirer leur lot chez Mme Faugère, route Nationale, tous les jours de 2 heures à 6 heures.

MERCREDI 1^{er} JUILLET
Place Galdemar (côté Halle)

Bernard ALCO

mettra en vente un grand assortiment de parures indémodables, combinaisons, culottes, 2 pièces, 22 fr.; chemisettes sport indémodables, 15 fr.; chemisettes sport, forme polo, 12 fr.; pull-overs dames, 10 fr.; maillots de bains coton, robes, chaussettes fil, 5 fr.; chaussettes coton, 2 fr.; coupons de soie, ceintures pour hommes, cravates, etc.

ON DEMANDE
un bon
chauffeur-mécanicien

pour auto, ayant brevet transport en commun (de suite). Bonnes références exigées. Ecrire au journal.

ON DEMANDE
bonne
ou femme de ménage

pour la matinée — Sérieuses références S'adresser : Bureau du Journal

A VENDRE
Camionnette 5 C.V
Peugeot

1905, très bon état mécanique S'adresser : 1, avenue Jean-Jaurès CAHORS

PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER

Le soir brillante illumination électrique et bal très animé qui s'est prolongé jusqu'au matin.

Toutes nos félicitations aux organisateurs.

P.-S. — Un feu d'artifice devait, également, être tiré le dimanche soir. Mais les grèves récentes ayant retardé l'envoi, il sera tiré le dimanche 5 juillet, car la jeunesse organise une soirée qui sera certainement fort goûtée.

Salviac
Au meeting d'aviation de Salviac. — Nous croyons savoir qu'un aéroplane « Pou du ciel », vient de s'engager au meeting d'aviation de Salviac, le 26 juillet 1936. On nous dit aussi que l'aviateur Malinvaud, de Limoges, sera aussi dans nos murs avec un appareil d'aérobatic, moteur de 400 Hp. L'aviateur Malinvaud vient d'obtenir un grand succès en Auvergne avec l'aviateur Détrouat.

Série d'accidents. — Une jeune fillette, Jeanne Boyer, fille de l'estimé conseiller municipal de Salviac, s'est coupé le pouce de la main droite avec un hâche-paille.

Cette blessure, sans être très grave, car l'extrémité seule du pouce a été sectionnée, demandera un repos forcé de quelques jours.

M. Alithe Cambon, propriétaire à Montprat, parent de M. Cambon, de Réal, près Salviac, a reçu un coup de pied de cheval en pleine figure.

Plusieurs dents ont été cassées, mais la blessure ne comportera aucune suite grave.

Nos meilleurs souhaits de prompt guérison.

Théâtre
Décès. — C'est avec peine que nous apprenons le décès de M. Balagayrie Jean, de la Mouyssaquète, âgé de 58 ans, après une longue et douloureuse maladie.

Ancien combattant de la Grande Guerre, il avait fait toute la campagne et en était revenu très diminué.

A sa veuve, Mme Balagayrie, à Mme et M. Balagayrie Marcel, sa belle-fille et son fils; à Mme et M. Lapière, sa fille et son gendre, à tous les membres de la famille nous adressons nos sympathiques condoléances.

Accident. — Dimanche matin, M. Liarson Maurice, du Terrié, a été victime d'un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences.

En rentrant de faucher, il est tombé de bicyclette sur le tranchant de la faux qu'il portait sur l'épaule et qui lui fit une profonde blessure sous l'omoplate.

M. le docteur Mage, appelé d'urgence, lui fit quatre points de suture et une piqûre antitétanique.

Nous adressons au blessé nos vœux de prompt guérison.

Souillac
Tirage de la tombola des écoles laïques. — A l'occasion du tirage de la tombola annuelle une fête gratuite a été offerte à la généreuse population de Souillac par nos écoles laïques. Elle s'est déroulée devant une salle archi-comble et a obtenu un succès complet.

M. Manse, inspecteur primaire, avait bien voulu la présider.

Dans les intervalles des tirages, l'Orchestre symphonique et les chœurs des enfants ont donné des morceaux remarquablement exécutés et très applaudis.

Deux numéros de gymnastique, le premier, précis et entraînant par les garçons du patronage laïque en maillots de couleurs; le second, très gracieux par les jeunes filles du cours complémentaire, vêtues de blanc, ont été très goûtés du public. Nos sincères félicitations aux organisateurs et aux exécutants de cette fête charmante.

Mlle Bénard et M. Carle, professeurs ont montré, une fois de plus, leurs hautes qualités de musiciens.

Nous sommes heureux de publier le beau discours prononcé par M. Albert Bonnet, le dévoué président de l'Association :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

La petite fête donnée à l'occasion de la tombola organisée par l'Association des Anciens Elèves et d'Amis des écoles laïques de Souillac, est placée, ce soir, sous la présidence de M. Manse, inspecteur primaire.

Une seconde organisation, déjà mise au point, permettra de recevoir les membres de l'Enseignement dans les villas confortables. Pour ces derniers, le prix de la pension complète sera de 20 francs par jour.

Les demandes de renseignements doivent parvenir à Mme ou M. Saint-Roux, château de Caminde, par Villesèque (Lot).

Arrondissement de Figeac
Laval-de-Cère
Election de délégués ouvriers. — Au scrutin secret, les ouvriers et employés de la Société Hydro-électrique de la Cère ont élu, jeudi après-midi, leurs délégués auprès la direction des usines.

Les résultats ont été les suivants : Usine métallurgique. — Electeurs inscrits : 68 ; votants : 63.

Ont obtenu : délégués titulaires : MM. Albert Glénat, manoeuvre, 58 voix ; Georges Latour, chef de four, 51 voix.

Délégués suppléants : MM. Jean Malaret, électricien, 26 voix ; François Coudere, sous-station, 26 voix.

Centrale électrique de Marconcelles : Electeurs inscrits : 19 ; votants : 19.

Ont obtenu : Délégué titulaire : M. Laval, électricien, 19 voix ; délégué suppléant, M. Grégoire Sclénoff, conducteur, 19 voix.

Centrale électrique de Lamatieville : Electeurs inscrits : 23 ; votants : 23.

Ont obtenu : Délégué titulaire : M. Muchin, électricien, 23 voix. Délégué suppléant : M. Lucien Chastain, conducteur, 22 voix.

Service des bureaux. — Electeurs inscrits, 10 ; votants : 10. Ont obtenu : Délégué titulaire : M. Lacam, chef comptable, 7 voix. Délégué suppléant : M. Colomban, chimiste, 5 voix.

Arrondissement de Gourdon
Gramat
Sport de boules. — On annonce la création, à Gramat, d'un bouledrome. Deux emplacements vont être aménagés sous les platanes du foirail.

Naissance. — Nous apprenons que les époux Barrière, négociants, rue Saint-Pierre, viennent d'hériter d'un gros garçon. Compliments au papa et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Canic
Naissance. — Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de deux fillettes chez les époux Lalo, du village de Clavel, et chez les époux Langlais, du Poustel.

Les mamans et les bébés se portent bien. Tous nos compliments.

St-Germain-du-Bel-Air
La foire. — Notre foire du 22 a été peu importante à cause des nombreux travaux de la saison. Une certaine hausse était constatée, sur les légumes. Les divers marchés étaient peu approvisionnés, si ce n'est le marché aux oisons et canards. Il s'est traité quelques affaires.

Cours pratiqués : bœufs d'attelage, de 3.500 à 4.000 francs; bouvillons, de 1.500 à 1.800 francs, le tout la paire; porcelets, tous vendus, selon grosseur; volailles : poules, 3,50 à 4 fr.; poulets de grains, 5 à 5 fr. 50; lapins, 1 fr. 50, le tout la livre; pigeons, de 8 à 10 fr. la paire; œufs, 3 à 3 fr. 25 la douzaine. Jardinage vendu à de bons prix, surtout le plant de betteraves.

Naissances. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un garçon chez les époux Lucien Blaty, ayant déjà deux garçons et une fillette; la naissance d'une superbe fillette chez les époux Besse, menuisier au moulin de Cosse, ayant déjà 3 garçons et une fillette.

Toutes nos félicitations aux papas et nos meilleurs vœux de bonne santé aux mamans et aux bébés.

Concorès
Fête votive. — La fête a eu, cette année, un éclat inaccoutumé : Brillant orchestre, jeux variés, tournois, tirs, étalages nombreux, course cycliste, ont divertis grands et petits.

Je ne sais pas moi ! Je constate seulement que notre pauvre humanité n'est pas du tout satisfaite de son sort.

— Je vous en prie, Gysie, n'accusez pas le mariage... C'est l'individu qui forge lui-même ses maux !

— En se mariant, peut-être ? insista l'orpheline avec un peu de malice. Quoi qu'il en soit, Alex, reprit-elle, vous qui êtes mon meilleur compagnon, mon unique ami... Vous que j'aime comme un grand frère dévoué et indulgent, soyez généreux. Rendez tous les services possibles à votre petite sœur, ignorante et timide... Combinez-la de vos bontés... Trouvez-lui un emploi, procurez-lui un asile respectable, aidez-la à quitter proprement Mme Le Fuir, faites tout ce que vous pourrez pour alléger ses peines et ses soucis... Elle vous en sera profondément reconnaissante, ça, je vous l'affirme ! Mais ne lui conseillez jamais de se marier; ne lui vantez pas le mariage; gardez-vous surtout de lui proposer un mari... Elle ne tient pas du tout à en choisir un !

— Ah ! par exemple ! Si je m'attendais à une telle profession de foi de votre part, Gysie ! Vous me désolez !

— Je ne vois pas pourquoi. Ne sommes-nous pas bien tous les deux, vous et moi ? Libre d'être bons camarades ? si heureux d'être ensemble et de nous sentir confiants l'un dans l'autre ? Et vous voudriez démolir tout ça pour me « passer » un mari quelconque ?

— D'abord, il ne serait pas quelconque, celui dont je veux vous parler.

— Ta ! ta ! ta ! On dit ça ! Mais moi, je sais bien que je n'ai pas du tout envie d'aliéner ma liberté au profit d'un monsieur plus ou moins agréable. Et, en ce moment, je vous l'affirme, un prétendant, quel qu'il soit, représente pour moi l'ennemi invétéré, irréfragable !

— Gysie, écoutez-moi...

— Je ne veux rien entendre, mon cher Alex ! Entendez tous vos arguments et laissez-moi jouir en paix du bon compagnon que vous êtes.

— Je ne dis plus rien, puisque vous ne me permettez pas de plaider ma cause.

— Mais elle est plaidée ! Je sais que vous êtes le meilleur camarade que je possède au monde... Seulement, mon grand ami, si vous abusez de ma confiance pour vouloir me marier malgré moi, vous outrepasserez vos droits... Et je me verrai forcée, cher monsieur, de renoncer à votre précieuse amitié.

— Oh ! si vous m'appellez monsieur, à présent !

— Dame ! fit-elle. Vous êtes tellement exigeant... C'est un danger public qu'un ami comme vous !

Elle avait parlé d'un ton si espéglé que Le Gurum fut désarmé. Il se mit à rire.

— N'en parlons plus, concéda-t-il, puisque vous êtes si réfractaire aux perspectives conjugales. Promettez-moi seulement qu'un jour vous

sur la demande de subvention présentée par la commune de Sainte-Alauzie, en vue de l'exécution d'un projet de réfection du chemin rural de Saint-Anthet.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 36 0/0 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 23.652 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération. — Amitiés. — Signé : LIAUTEY. »

Montgesty
Pays de santé. — Depuis quelques temps nous avons dans nos murs une charmante jeune dame, venant des environs de Paris et à qui, a-t-elle dit, son médecin avait prescrit quelques mois de repos dans un coin de campagne tranquille où l'on respire un air pur. Elle ne pouvait vraiment mieux choisir, qu'en venant dans notre pays et si, l'on en juge par sa bonne humeur et sa gaieté, l'on en conclut que l'air du pays lui est favorable. Cette jeune dame n'est pas la seule à avoir été rétablie par le bon air que l'on respire sous notre beau ciel de Montgesty. Les bois, les friches qui se trouvent sur le territoire de notre commune sont parsemés de plantes aromatiques de toutes sortes et c'est un vrai délice de se promener le long de nos sentiers. C'est, en un mot, le pays où l'on peut envoyer tous les convalescents. Ce que nous venons de dire, ne concerne guère que le physique. Chacun sait que la satisfaction morale a une très grande influence sur le résultat des cures physiques. Eh ! bien, mon Dieu ! au point de vue de la satisfaction morale, Montgesty est peut-être aussi un peu privilégiée. La traversée du bourg est jolie et gaie ; des fleurs partent ; les habitants sont aimables et très accueillants. Que faut-il de plus à un convalescent pour le remettre sur pied ?

En conclusion de ce petit article et en dehors de toute intention publicitaire, nous nous et habitant à Montgesty, jouissant d'une excellente santé, nous ne sommes nullement surpris que des personnes de santé précaire y viennent pour s'y rétablir.

Jules DELFORT, Secrétaire de Maire, Montgesty.

Limogne
Fête locale. — Dimanche a eu lieu, à la mairie de Limogne, une réunion pour la constitution d'un comité pour l'organisation de la fête locale. La réunion était présidée par M. le docteur Ouvrier, maire.

Le Comité de la fête a été constitué de 10 membres dont voici les noms : MM. Abadie, président de la Société bouliste ; Cuvelot, directeur de la Société musicale ; Camille Coudere, secrétaire de la Fédération du commerce ; Georges Lagarrigue et Marcel Rous, conseillers municipaux ; Raymond Bach, Marcel Bories, Jules Coudere, Roger Laparra, négociants ; Charles Ouvrier, étudiant.

Villesèque-Caminade
Camp de vacances des œuvres laïques du Lot et alberge de jeunesse. — Nous apprenons que Mme et M. Saint-Roux, les sympathiques propriétaires de Caminade ont accepté d'étendre à la mer la belle œuvre des camps de vacances.

Après des recherches approfondies, Soulaac-sur-Mer a été retenu.

Nous n'entreprendrons pas ici de dresser un panégyrique de cette station bien connue des Quercynois. Tous ceux qui ont déjà apprécié le dévouement de Mme et M. Saint-Roux pour l'œuvre laïque départementale, savent que les enfants du Lot seront, au bord de la mer, l'objet des soins les plus assidus.

Toutes les dispositions ont été prises pour l'ouverture du camp de Soulaac, à la date du 15 juillet.

Indépendamment des enfants envoyés à la mer gratuitement, par les soins du Patronage départemental des écoles laïques, Mme et M. Saint-Roux acceptent à Soulaac des enfants payants (la pension complète est fixée à 10 francs par jour).

St-Alauzie
Travaux communaux. — M. René Besse, député de Cahors, vient de recevoir les deux lettres suivantes de M. Liautey, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture au sujet des travaux du Génie Rural dans notre commune. Voici la première :

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par la commune de Sainte-Alauzie, en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un pont sur le ruisseau de Ramal au lieu dit « La Moulin ».

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 6.000 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, et cher Collègue l'assurance de ma haute considération. — Amitiés. — Signé LIAUTEY. »

Et voici la seconde :

« Vous avez appelé mon attention

sur la demande de subvention présentée par la commune de Sainte-Alauzie, en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un pont sur le ruisseau de Ramal au lieu dit « La Moulin ».

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 6.000 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, et cher Collègue l'assurance de ma haute considération. — Amitiés. — Signé LIAUTEY. »

Et voici la seconde :

« Vous avez appelé mon attention

sur la demande de subvention présentée par la commune de Sainte-Alauzie, en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un pont sur le ruisseau de Ramal au lieu dit « La Moulin ».

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 6.000 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, et cher Collègue l'assurance de ma haute considération. — Amitiés. — Signé LIAUTEY. »

Et voici la seconde :

« Vous avez appelé mon attention

sur la demande de subvention présentée par la commune de Sainte-Alauzie, en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un pont sur le ruisseau de Ramal au lieu dit « La Moulin ».

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 6.000 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, et cher Collègue l'assurance de ma haute considération. — Amitiés. — Signé LIAUTEY. »

Et voici la seconde :

« Vous avez appelé mon attention

sur la demande de subvention présentée par la commune de Sainte-Alauzie, en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un pont sur le ruisseau de Ramal au lieu dit « La Moulin ».

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 6.000 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, et cher Collègue l'assurance de ma haute considération. — Amitiés. — Signé LIAUTEY. »

Et voici la seconde :

« Vous avez appelé mon attention

sur la demande de subvention présentée par la commune de Sainte-Alauzie, en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un pont sur le ruisseau de Ramal au lieu dit « La Moulin ».

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 6.000 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, et cher Collègue l'assurance de ma haute considération. — Amitiés. — Signé LIAUTEY. »

Et voici la seconde :

« Vous avez appelé mon attention

sur la demande de subvention présentée par la commune de Sainte-Alauzie, en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un pont sur le ruisseau de Ramal au lieu dit « La Moulin ».

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 6.000 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, et cher Collègue l'assurance de ma haute considération. — Amitiés. — Signé LIAUTEY. »

Et voici la seconde :

« Vous avez appelé mon attention

sur la demande de subvention présentée par la commune de Sainte-Alauzie, en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un pont sur le ruisseau de Ramal au lieu dit « La Moulin ».

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 6.000 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, et cher Collègue l'assurance de ma haute considération. — Amitiés. — Signé LIAUTEY. »

Et voici la seconde :

« Vous avez appelé mon attention

sur la demande de subvention présentée par la commune de Sainte-Alauzie, en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un pont sur le ruisseau de Ramal au lieu dit « La Moulin ».

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 6.000 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, et cher Collègue l'assurance de ma haute considération. — Amitiés. — Signé LIAUTEY. »

Et voici la seconde :

« Vous avez appelé mon attention

sur la demande de subvention présentée par la commune de Sainte-Alauzie, en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un pont sur le ruisseau de Ramal au lieu dit « La Moulin ».

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 6.000 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, et cher Collègue l'assurance de ma haute considération. — Amitiés. — Signé LIAUTEY. »

Et voici la seconde :

« Vous avez appelé mon attention

sur la demande de subvention présentée par la commune de Sainte-Alauzie, en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un pont sur le ruisseau de Ramal au lieu dit « La Moulin ».

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 6.000 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, et cher Collègue l'assurance de ma haute considération. — Amitiés. — Signé LIAUTEY. »

Et voici la seconde :

« Vous avez appelé mon attention

sur la demande de subvention présentée par la commune de Sainte-Alauzie, en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un pont sur le ruisseau de Ramal au lieu dit « La Moulin ».

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 6.000 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, et cher Collègue l'assurance de ma haute considération. — Amitiés. — Signé LIAUTEY. »

Et voici la seconde :

« Vous avez appelé mon attention

sur la demande de subvention présentée par la commune de Sainte-Alauzie, en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un pont sur le ruisseau de Ramal au lieu dit « La Moulin ».

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 6.000 francs.

<

Bibliographie

Le Grand Memento encyclopédique Larousse

Avec les fascicules qui viennent de paraître prend fin le second des traités qui composeront cette encyclopédie méthodique des connaissances humaines, traité consacré à l'histoire. Le développement donné à cette partie suffit à démontrer de façon saisissante l'importance matérielle et la valeur d'un tel ensemble encyclopédique : on a pu en effet dénombrer 50.000 lignes de texte illustrées de près de 800 gravures photographiques, de 49 cartes et 19 planches en couleurs ou en héliogravure, dans cette seule partie qui comprend outre un exposé des sciences auxiliaires de l'histoire, outre la préhistoire, l'histoire ancienne et l'histoire de France des origines à 1936, l'histoire de 68 nations du monde. Jamais encore toutes les connaissances historiques n'avaient été présentées d'une façon aussi complète, aussi précise, aussi utile ; jamais encore on n'avait entrepris d'exposer avec la même conscience, en deux forts volumes d'un prix accessible à tous, tout ce qui concerne : la géographie, la philosophie, la langue et la littérature françaises, les beaux-arts, les sciences et leurs applications, le droit, la médecine, etc. Aussi est-il logique qu'une œuvre de cette envergure ait obtenu un succès digne d'elle : près de 35.000 souscriptions en quelques mois.

LES ANNALES

Les difficultés financières à l'origine des révolutions : l'expérience l'argot ; — Gaz de combat ; — Le coup d'Etat manqué du général Malet ; un souvenir de juillet 1917 : la Bataille de Paschendaele ; une série d'opinions autorisées sur Cézanne, voilà le magnifique sommaire des *Annales* du 25 juin. Naturellement, il faut y adjoindre tous les articles d'actualité : cinéma, livres, sociologie, théâtre et le passionnant roman de Philip Oppenheim *Le Faux-Témoin*. Partout en vente : 2 fr.

VOUS DEVEZ VAINCRE VOTRE TIMIDITÉ !

La timidité et la peur de rougir vont ensemble et ne se séparent pas nettement. Elles se suivent ou s'entremêlent.

Qu'est-ce donc que la timidité ? C'est un état affectif, lié à l'hyper-émotivité, c'est-à-dire à la sensibilité extrême du sujet. Elle débute dans l'enfance et l'adulte, en contact permanent avec la vie qui demande de plus en plus d'assurance et d'audace, souffre de cette constitution déprimante ; il se sent amoindri ; il n'est plus maître de lui-même ni de ses sentiments.

Peut-on se débarrasser de cette gênante constitution psychopathique ? Certainement, affirme le Docteur Paul Cololian, qui fait paraître un remarquable article sur ce sujet dans le numéro du 1^{er} juillet de « GUERIR », la Grande Revue de Vulgarisation Médicale et Scientifique. Lisez-le attentivement et déjà vous serez plus confiant, car vous saurez que vous pouvez vaincre votre timidité.

Dans ce même numéro de « GUERIR », lisez également les remarquables études suivantes :

L'exploitation de la crédulité paysanne : les camelots de la guérison. — Que signifie la présence du pus dans les urines. — Le régime des nourrissons hypotrophiques. — Le problème du vêtement. — Anatomie : les poumons. — S.O.S. ! Pour la défense de la race ! — La hernie accidentelle. — La protection de l'enfance à travers les âges. — Crise d'hémorroïde, crise de goutte, etc., etc.

« GUERIR » est en vente chez tous les marchands de journaux au prix de 2 francs. A défaut, envoi franco : « GUERIR », 12 bis, rue Keppler, Paris, 16^e. Joindre 2 francs en timbres-poste.)

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

DOULEURS D'ESTOMAC, MAUVAISES DIGESTIONS
disparaissent après une cure de

SPÉCIFIQUE S^T-JEAN

15 fr. TOUTES PHARMACIES
Brochure et fr. timbre
échantillon 1^{er} poste
PRODUITS
Georges OLLIVIER
42, boul. St-Marcel - PARIS

LE MONDE COLONIAL ILLUSTRÉ

37, rue Marbeuf, Paris (8^e)
Abonnement 50 fr. par an ; le N^o 3 fr.
Numéro spécimen antérieur gratuit
sur demande

Sommaire du N^o 156 — Juillet 1936

Le devoir colonial, par Marius Moutet, Ministre des Colonies. — Vue de la rue Marbeuf, par Stanislas Reizler : Le Gouvernement de Front populaire devant une tâche impériale ; Une enquête parlementaire aux Colonies est-elle désirable ? — Comment fonctionne le ministère des colonies. — Les manifestations de la Semaine coloniale. — Nuages sur l'Afrique du Nord, l'Algérie, par Jean Chartier. — La France au Soudan : Des hommes nouveaux sur des terres reconquises, par Jean Paillard ; Le Niger et l'homme, par G.-R. Manue. — La capitale du Soudan : Bamako, par H. Bellieu. — Oï ou l'Amérique latine, par Hugo-D. Barbagelata. — New Africa, par R. Antonelli (Afrique nouvelle en anglais). — Au Kenya et au Tanganyika, avec le M^o de Lestrangé. — L'île de la Réunion, présentée aux écoliers de France, par A. Fraysse. — La ligne aérienne Casablanca-Dakar inaugure le transport des passagers. — Au Groupe colonial du T.G.F. : Tourisme en Indochine : Ninh Binh, Phat-Diem, par le Général Andlauer. — Le Cinquantenaire des martyrs de l'Ouganda. — Hygiène et santé aux colonies : Ce que tout le monde doit savoir du traitement et de la guérison de la syphilis, par le Dr R. Trautmann ; Le transport aérien des malades et des blessés aux colonies, par le médecin inspecteur général Lasnef. — Au Congo belge, par J. Rousseaux. — Salons et arts, par Henri Menjaud. — Les bois coloniaux dans l'ameublement ; Tapis d'autrefois.

Pour une économie impériale : Des marques pour les produits coloniaux, par J. Prévot ; Conférences algéro-marocaines, à Paris, par Ch. René-Leclerc ; Les vergers d'expérimentation en Tunisie : L'amélioration des cafés côte-d'ivoiriens. — Tour d'Horizon : A.E.F. Maroc, Madagascar, etc.

L'autorail aux colonies : Un ensemble unique d'études inédites sur un grand problème technique nouveau, avec nombreuses photographies ; L'évolution des chemins de fer coloniaux dans l'évolution économique générale de la France d'Outre-Mer. Préface de M. Maître Devallon ; La conception française de l'autorail, son

avenir dans la Métropole et aux Colonies par M. V. Nicolet ; L'exploitation par autorail des réseaux coloniaux, par J. Bordier ; Les automobiles modernes et les constructeurs français : Billard, Decauville, de Dietrich, Michelin, Renault.

P.-O.-Midi

Pour vos bonnes nuits de voyage !

P.O.-Midi fournit gratuitement un oreiller à tout voyageur occupant une place de couchette de 1^{re} classe.

Prenez pour vos voyages de nuit une couchette de 1^{re} classe : « vous vous révez » frais et dispos, à destination.

Trains spéciaux à prix réduit en 3^e classe de PARIS-AUSTERLITZ à DAX

Le P.-O.-Midi met en marche, les 13 juillet, 2, 13 et 30 août 1936, entre Paris-Austerlitz et Dax, un train spécial à prix réduit, en 3^e classe, desservant également par correspondance certaines sections du Réseau P.-O.-Midi et du Réseau de l'Etat.

Les billets donnant accès dans ces trains comportent, pour les destinations de Bordeaux et au-delà, une réduction de 40 0/0 ; validité 33 jours ; faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément. Au retour, ils peuvent être utilisés dans les trains du service ordinaire et donnent droit à un arrêt en cours de route.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares de Paris-Austerlitz et Paris-Quai d'Orsay ; aux Agences P.-O. Midi, 16 boulevard des Capucines, et 126, boulevard Raspail ou aux Bureaux de Ville, 7, rue Paul-Lelong, 8, rue St-Florentin et 93, rue Blomet, à Paris

AVEZ CET ATOUT

LA CARTE A 1/2 TARIF

Voyagez-vous habituellement sur une certaine ligne ? de Cahors à Toulouse, par exemple ? Prenez une carte à demi tarif valable trois mois ou un an sur ce parcours. Son faible prix est amorti en quelques voyages. En effet, une carte valable en 3^e classe sur le trajet Cahors-Toulouse (115 km.) coûte seulement 2,80 francs pour 3 mois ; 100 fr. pour un an. Ce prix est récupéré après 4 voyages aller et retour dans le premier cas ; après 7 voyages aller et retour dans le second.

LA CARTE A DEMI TARIF

LA CARTE QUI FAIT GAGNER

Renseignez-vous dans les gares P.O.-Midi.

Préparez vos vacances à l'aide du LIVRET-GUIDE OFFICIEL P.-O.-MIDI

Le Livret-Guide P.-O.-Midi 1936 est paru ; il comprend 2 tomes :

Tome I : de Paris à la Loire et à la Garonne.

Tome II : de la Garonne aux Pyrénées et à la Méditerranée.

Un indicateur complet des trains P.-O.-Midi, formant annexe, est vendu avec les 2 tomes ou avec l'un ou l'autre des tomes.

Nous rappelons que le Livret-Guide Officiel du Réseau P.-O.-Midi est en vente dans les principales gares aux prix ci-après :

Tome I, avec horaire des trains, 5 francs.

Tome II, avec horaire des trains, 5 francs.

Tomes I et II, avec horaire des trains, 7 fr. 50.

Envoi par le service de la Publicité du Réseau P.-O.-Midi, 1, place Valhubert, à Paris, 13^e, contre mandats, chèques postaux (Paris 2325) ou timbres-poste français :

Tome I, avec horaire des trains, 6 fr. 25.

Tome II, avec horaire des trains, 6 fr. 25.

Tomes I et II, avec horaire des trains, 9 fr. 35.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodolanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le Dr ORTEL

Ancien Docteur des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon : 15 francs. — Grandeur unique

SERVICE D'ÉTÉ 1936

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. OMNIB.		EXP. MIXTE		RAPIDE		EXP. RAPIDE		EXP. OMNIB.	
	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.
PARIS (Orsay) dép.	10	15	19	55	20	25	22	5	»	»
PARIS (Aust.) dép.	10	27	20	5	20	37	22	17	22	45
LIMOGES arrivée	15	31	0	24	1	47	3	7	5	25
LIMOGES départ	15	45	0	27	1	52	3	12	5	41
BRIVE arrivée	17	1	1	33	3	18	4	35	7	22
BRIVE départ	8	3	12	28	17	7	18	3	1	49
Gignac-Cressensac	8	39	13	4	—	18	37	—	—	—
SOUILLAC dép.	9	1	13	36	17	44	18	56	—	4
CAZOULES	9	8	13	43	—	19	2	—	—	—
La Chap.-d-Mareuil	9	13	13	48	—	19	6	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9	22	13	57	—	19	15	—	—	—
Nozac	9	31	14	6	—	19	24	—	—	—
GOURDON dép.	9	44	14	19	18	6	19	34	—	4
Saint-Clair	9	53	14	28	—	19	42	—	—	—
Dégagnac	10	3	14	38	—	19	52	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	10	13	14	48	—	20	2	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10	23	14	58	—	20	11	—	—	—
Espère	10	31	15	6	—	20	18	—	—	—
CAHORS arrivée	10	40	15	15	18	41	20	27	3	21
CAHORS départ	11	51	17	56	18	45	—	—	3	25
Sept-Ponts	12	2	18	7	—	—	—	—	—	7
Labenque	12	17	18	22	—	—	—	—	—	7
Causade	12	24	18	29	—	—	—	—	—	7
CAHORS (A) arr.	12	52	18	59	19	25	—	—	6	21
CAHORS (O) arr.	13	23	19	30	19	45	—	—	4	20
TOULOUSE arr.	16	35	—	—	—	—	—	—	5	7

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. OMNIB.		EXP.		RAPIDE		EXP.		EXP. RAPIDE	
	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.
TOULOUSE d.	4	53	8	35	13	25	15	50	20	16
MONTAUBAN d.	6	11	9	53	9	17	14	6	16	35
Causade	6	50	10	27	9	35	—	—	17	16
Labenque	7	26	11	5	—	—	—	—	17	56
Cieureac	7	34	11	13	—	—	—	—	18	4
Sept-Ponts	7	44	11	22	—	—	—	—	18	14
CAHORS d.	7	50	11	28	10	9	14	58	18	20
CAHORS arr.	8	13	—	—	10	13	15	2	19	17
Espère	8	27	—	—	—	—	—	—	19	28
St-Denis-Catus	8	40	—	—	—	—	—	—	19	39
Thédirac-Peyrilles	8	53	—	—	—	—	—	—	19	51
Dégagnac	9	2	—	—	—	—	—	—	19	58
Saint-Clair	9	10	—	—	—	—	—	—	20	6
GOURDON (1) d.	9	23	—	—	10	51	—	—	20	17
Nozac	9	30	—	—	—	—	—	—	20	24
Lamothe-Fénel.	9	33	—	—	—	—	—	—	20	32
La Chap.-de-Mar.	9	45	—	—	—	—	—	—	20	38
CAZOULES	9	51	—	—	—	—	—	—	20	44
SOUILLAC dép.	10	4	—	—	11	12	—	—	20	55
Gignac-Cressens.	10	32	—	—	—	—	—	—	21	21
BRIVE a.	10	57	—	—	11	50	16	33	21	46
BRIVE d.	11	58	—	—	16	39	—	—	23	59
PARIS (A) arr.	18	52	—	—	23	23	—	—	6	43
PARIS (O) arr.	19	4	—	—	23	35	—	—	6	55

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 10.
(2) N'a lieu que les samedi, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.

De Cahors à Libos

CAHORS	6	29	15	20	»	18	56
Mercuès	6	43	15	34	»	19	10
Douelle (Arrêt)	6	47	15	38	»	19	14
Parnac	6	54	15	46	»	19	22
Luzech	7	—	15	52	»	19	28
Castelfranc	7	12	16	5	»	19	39
Prayssac (Arrêt)	7	16	16	7	»	19	43
Puy-l'Evêque	7	24	16	15	17	22	19
Duravel	7	31	16	22	17	33	19
Soturac-Touzac	7	38	16	29	17	44	20
Fumel	7	48	16	40	18	3	20
LIBOS	7	53	16	45	18	9	20